

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**STAGE : PALEFRENIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 161324U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **STAGE : PALEFRENIER**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d'exercice du métier de palefrenier et de développer :

- ◆ une adaptation au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences de l'entreprise ;
- ◆ des comportements socio-professionnels :
  - ◆ s'intégrer au sein d'une équipe ;
  - ◆ établir des relations positives dans un contexte de travail.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement,**

*en disposant du matériel et des fournitures adéquats,*

*dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,*

*dans le respect du bien-être animal,*

*en adoptant une démarche éco-responsable,*

- ◆ caractériser le cheval,
- ◆ déterminer, en fonction de sa situation, ses besoins en nourriture et en eau,
- ◆ le nourrir et l'abreuver,
- ◆ gérer son environnement.

##### **En soins du cheval,**

*en disposant du matériel et des fournitures adéquats,*

*dans le respect du bien-être animal,*

*dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,*

*en adoptant une démarche éco-responsable,*

- ◆ entretenir le pied du cheval ;
- ◆ panser et seller le cheval ;

- ◆ assurer les soins préventifs et curatifs du cheval ;
- ◆ entretenir et assurer les soins de confort du cheval.

**En initiation à la pratique des activités équestres,**

*dans le respect du bien-être animal,*

*dans le respect des consignes,*

*dans le respect des règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et de l'environnement,*

- ◆ monter à cheval aux 3 allures (pas, trot, galop) ;
- ◆ driver en déplacement de façon correcte ;
- ◆ mener un attelage en piste, dans des déplacements de base et aux allures du pas et du trot.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

« **Connaissance du cheval, de ses besoins et de son environnement** » code n°161321U11D1 ;

« **Soins du cheval** », code n°161322U11D1 ;

« **Initiation à la pratique des activités équestres** » code n°161323U11D1 ;

classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*en utilisant le vocabulaire technique de la profession et en développant des compétences de communication,*

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer aux différents travaux du métier de palefrenier en vue de développer son autonomie ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage :
  - ◆ décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise,
  - ◆ décrivant les différentes tâches exécutées,
  - ◆ décrivant les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage,
  - ◆ mettant en évidence l'apport de ses activités de stage dans sa formation ;
- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage ;
- ◆ de présenter succinctement et oralement son rapport de stage.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le niveau de cohérence, de précision et de logique du rapport de stage,
- ◆ le niveau de pertinence du vocabulaire technique.

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

*en utilisant le vocabulaire technique de la profession et en développant des compétences de communication,*

d'une manière générale :

- ◆ de respecter :
  - ◆ le règlement intérieur et les contraintes du lieu de stage ainsi que les termes de la convention de stage,
  - ◆ la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles du lieu de stage,
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité et à l'utilisation du matériel ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource du lieu de stage et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;

- ◆ de tenir à jour un carnet de stage ;

sur le plan de la pratique professionnelle :

*dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code du bien-être et du RGPT),*

*dans le respect du bien-être animal,*

*dans le respect des temps de réalisation définis,*

*en organisant le travail dans le respect des consignes,*

*en développant son autonomie et son employabilité,*

*en utilisant les supports de communication spécifiques au lieu de stage,*

*en utilisant la terminologie professionnelle appropriée,*

- ◆ de participer à différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :
  - ◆ gérer l'environnement du cheval en tenant compte de l'ensemble de ses besoins (généraux et spécifiques), le nourrir et l'abreuver ;
  - ◆ entretenir et assurer les soins de confort du cheval (soins courants, préventifs et curatifs) ;
  - ◆ préparer, longer et monter un cheval aux trois allures, mener un attelage dans des déplacements de base au pas et au trot.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonctions :

- ◆ d'avaliser le contenu du stage proposé par l'étudiant en fonction des spécificités de l'entreprise ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ d'amener l'étudiant à développer son auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ de communiquer à l'étudiant les modalités d'encadrement et d'évaluation fixées par le Conseil des études ;
- ◆ d'évaluer l'étudiant selon les modalités fixées par le Conseil des études ;
- ◆ d'informer la personne ressource dans l'entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l'entreprise et de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ de sensibiliser l'étudiant demandeur d'emploi aux démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

## 6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 120 périodes

Code U  
Z

7.2. Encadrement du stage

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement de stage du palefrenier	PP	O	20
Total des périodes			20